



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
SOUS-PREFECTURE DE CLAMECY

Dossier suivi par Christine Maquet
Bureau des Associations
Rue Francis Carco
58500 CLAMECY
03.86.60.71.71

Le numéro W582003966
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de CREATION
de l'association n° W582003966

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

LE SOUS-PRÉFET DE CLAMECY

donne récépissé à **Madame**
d'une déclaration en date du : **11 mars 2020**
faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

LA COLLECTION PERNETTE LÉZINE

dont le siège social est situé : 36 rue du Briou
58800 Corbigny

Décision prise le : **23 février 2020**

Pièces fournies : Procès-verbal
Statuts
liste des dirigeants

Clamecy, le 12 mars 2020

Paul Le sous-préfet de Clamecy,
Le secrétaire général,
{ G.P. }
Emmanuel COLAS

Loi du 1 juillet 1901, article 6 - al 5, 6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



D.I.L.A.
serialNumber=S6910003,CN=D-
ILA - SIGNATURE
DILA.organizationIdentifier=NT-
RFR-13000918600011,OU=00-
02
13000918600011,O=DILA,C=FR
75015 Paris
2020-03-14 09:00:30

Associations et fondations d'entre

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1256

58 - Nièvre

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Clamecy

LA COLLECTION PERNETTE LÉZINE.

Objet : conservation et promotion de la collection Pernette Lézine qui est constituée du travail de Pernette Lézine (peintures, dessins, estampes et statuettes) ; vocation à acquérir la propriété de la remise et du petit logis y attaché, sis 36 rue du Briou 58800 Corbigny dans la Nièvre pour la conservation de la collection ; conservation à titre provisoire de la collection de céramiques réunie par Pernette Lézine

Siège social : 36, rue du Briou, 58800 Corbigny.

Date de la déclaration : 11 mars 2020.